

AVANT-PROGRAMME

Concours de dressage Kadello (REKC2)

18-19 juillet 2026



Karina Carola

514-622-5664 / ecurieskadello@gmail.com

2535 CHEMIN ST PHILIPPE

MASCOUCHE, QC

J7K 3C3

Nous sommes heureux de vous accueillir encore cette année.

Nous faisons de notre mieux pour vous offrir une expérience unique, sécuritaire et remplie de beaux moments.

Nous vivons cette expérience avec beaucoup de fierté et sommes conscient du privilège qu'elle constitue pour nous. Cette année, nous avons décidé de faire le concours sur 2 jours.

Des rubans 1 à 6 seront offerts aux gagnants des différentes classes de dressage bronze.

Des cadeaux ou des bourses seront remis aux champions de certaines catégories.

Les résultats seront affichés dans l'ère de la remise des rubans. Le secrétariat se trouve dans le club house. L'horaire sera affiché aux 2 extrémités de l'écurie temporaire et sur la clôture de l'ère d'échauffement.

Les classes jeunes cavaliers, jeunes chevaux, initiation à niveau 4, classes para ainsi que les classes de kùrs seront présentées

NOUVEAUTÉS 2026 :

*** NOUS OFFRIRONS LA CHANCE DE GAGNER UNE PAIRE DE BOTTES ROMITELLI (grandeur régulière selon la charte Romitelli) À TOUS LES PARTICIPANTS DES CONCOURS QUI SE DÉROULERONT AUX ÉCURIES KADELLO ÈA LA SAISON 2026.**

LE TIRAGE AURA LIEU À LA FIN DE LA SAISON ET SERA AFFICHÉ SUR LA PAGE FACEBOOK DE KADELLO

***LE FOOD TRUCK LA CAVERNE SERA SUR PLACE AVEC SON MERVEILLEUX MENU**

*** 1000\$ EN BOURSE! DES BOURSES SONT DISTRIBUÉS DE FAÇON A CE QUE LES CAVALIERS DE TOUS LES NIVEAUX PUISSENT EN BÉNÉFICIER.**

*** ÉQUIVET NORD AURA UN KIOSQUE SUR LE LIEU MÊME DE COMPÉTITION. EN CAS D'URGENCE, L'ÉQUIPE VÉTÉRINAIRE SERA SUR PLACE ET N'APPLIQUERA AUCUN FRAIS DE DÉPLACEMENT (SAUF POUR LES SOIRS OU NUITS)**

Pour toutes questions vous pouvez contacter Karina Carola au 514-622-5664

COMITÉ DE CONCOURS

Juges	<i>Agneska W B</i> <i>Patrick Evans B Paut Antoine Lepage</i>
Commissaires	<i>Valérie Charrette Lemieux</i>
Secrétariat	<i>Karina Carola</i> <i>514-622-5664 / 450-417-3637</i> <i>karina.carola@hotmail.com</i>
Bureau de pointage	<i>Cynthia Vincent</i>
Premier Répondant	<i>Viktor Charbonneau</i>
Maréchal Ferrant	<i>Benoit Masse</i> <i>514-220-0657</i>
Vétérinaire	<i>ÉQUIVET NORD</i>

INFORMATION SUR LES BOURSES & PRIX OFFERTS

Bourses : Les bourses sont offertes aux participants juniors et amateurs exclusivement.

Équipe coup de cœur (junior) de Patrick Evans	150\$
Équipe coup de cœur (amateur) de Paul Antoine Lepage	150\$
Équipe coup de cœur de Agnieska W	150\$
Meilleure assiette junior (pas et trot)	75\$
Meilleure assiette amateur (pas et trot)	75\$
Meilleure assiette junior (3 allures)	100\$
Meilleure assiette amateur (3 allures)	100\$
Meilleure note de kür	200\$

Présentation / tenue : Lors des présentations et remises, les cavaliers et leurs accompagnateurs devront être vêtus de façon convenable.

Presentation / attire: It is mandatory that riders and designates be correctly attired for presentations..

Le championnat de fin de semaine pour les épreuves dans toutes les seront attribué au cheval qui aura le plus haut total résultant de l'addition des notes des 2 meilleures épreuves (excluant le Kür), auxquelles il aura participé. Le cheval peut faire un maximum de 4 épreuves par jour, incluant le kür, dans un maximum de deux niveaux consécutifs, de catégories différentes.

Une équipe cavalier cheval peut compétitionner dans 2 niveaux mais ceux-ci doivent être consécutif. L'équipe peut présenter un maximum de 4 tests par jour incluant le kür pour les niveaux pas & trot, entraînement.

REMISE DE CADEAUX AUX CATÉGORIES SUIVANTES:

Tous les champions et champions réserves de chaque division. Pour les classes Open, il faut y avoir 3 participants ou plus.

DÉCLARATION DE PRINCIPES DE CANADA ÉQUESTRE / EC STATEMENT OF PRINCIPLES

Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

À cette fin, tous les adhérents s'engagent à :

- Tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien-être des chevaux, quelle que soit leur valeur.
- Exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.
- Veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs, prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.
- Assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'examens vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux.
- Fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équins.
- Continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.
- Exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres, et qu'ils respectent cette réglementation.
- Promouvoir activement l'élaboration et le respect des règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux.

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établi en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain.

Equestrian Canada (EC), the national equestrian federation of Canada, supports adherence to the humane treatment of horses in all activities under its jurisdiction.

All Persons shall be committed to:

- upholding the welfare of all horses, regardless of value, as a primary consideration in all activities;
- requiring that horses be treated with kindness, respect and compassion, and that they never be subject to mistreatment;
- ensuring that all Equestrians including owners, trainers and competitors, or their respective agents, use responsible care in the handling, treatment and transportation of their own horses as well as horses placed in their care for any purpose;
- providing for the continuous well-being of horses by encouraging routine inspection and consultation with health care professionals and competition officials to achieve the highest possible standards of nutrition, health, comfort and safety as a matter of standard operating procedure;
- providing current information on Code of Practice for the Care and Handling of Equines and other equine health and welfare initiatives;
- continuing to support scientific studies on equine health and welfare;
- requiring owners, trainers and competitors to know and follow their sanctioning organization's rules, and to work within industry regulations in all equestrian competitions; and
- actively promoting the development of and adherence to competition rules and regulations that protect the welfare of the horse.

The standard by which conduct or treatment will be measured is that which a person who is informed and experienced in generally accepted equine training and competition procedures would determine to be neither cruel, abusive, nor inhumane.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS / RULES & REGULATIONS

Avant-programme approuvé par / *Prize List approved by* : Valérie Charrette Lemieux

Date d'approbation / *Approval Date* :

Le concours hippique « Dressage Kadello (REKC 2) » est un concours sanctionné bronze de Canada Équestre, C/O House of Sport, 2451 Riverside Drive, Ottawa, ON K1H7X7 et est assujéti aux règlements de Canada Équestre. Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujéti aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de Canada Équestre et sera tenue et jugée conformément au Manuel des règlements de CE 2026.

Obligations des compétiteurs :

- a) Les propriétaires de chevaux, les athlètes et la personne responsable d'un cheval doivent être membres de leur fédération équestre nationale et provinciale respective. Les propriétaires de chevaux et les athlètes doivent posséder une licence sportive de niveau bronze.
- b) Tous les cavaliers doivent être membres de Dressage Canada et les athlètes inscrits comme amateurs doivent posséder leur carte d'amateur.

c) ARTICLE A801 GÉNÉRALITÉS

1. Toute inscription faite à un concours sanctionné de CE représente un accord en vertu duquel la Personne responsable (ou les Personnes responsables) reconnaît que le propriétaire, le locataire, le dresseur, l'entraîneur, le directeur, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier, ainsi que le cheval sont assujétis aux dispositions des statuts et des règlements de CE et à tout règlement supplémentaire établi par le concours.

2. Chaque inscription représente aussi un engagement en vertu duquel :

- a) chaque cheval, cavalier ou meneur est admissible tel qu'inscrit;
- b) les propriétaires, les locataires et leurs représentants sont liés par les statuts et règlements de Canada Équestre et du concours. En outre, ils acceptent sans recours les décisions du Conseil d'administration de CE sur toute question soulevée par lesdits règlements, et ils consentent à dégager de toute responsabilité le concours et CE, ainsi que leurs officiels, directeurs et employés.

Per Article A801, every entry at an EC-sanctioned competition shall constitute an agreement by the person responsible that the owner, lessee, trainer, manager, agent, coach, driver or rider and horse shall be subject to the EC constitution and all rules of EC and any additional rules set by the competition. It is the responsibility of all individuals participating in any capacity in EC-sanctioned competitions to be knowledgeable regarding the EC constitution and the applicable rules of EC and the additional rules, if any, imposed by the competition. Do not participate in this EC-sanctioned competition in any capacity if you do not consent to be bound by the constitution and rules of EC and any additional rules imposed by the competition.

RESPONSABILITÉ/RESPONSIBILITY

1. RESPONSABILITÉ/RESPONSIBILITY

Ni les concours hippiques régionaux 2026, ni les propriétaires des sites, ni les officiels, ni les comités organisateurs de ces compétitions, ne pourront être tenus responsables des dommages, blessures ou pertes subies par les participants et les spectateurs.

2. PERSONNE RESPONSABLE/RESPONSIBLE PERSON

La personne responsable (PR) d'un cheval doit être un adulte qui assume ou partage la responsabilité de l'entretien, de l'entraînement, de la garde et du rendement de ce cheval. Elle est officiellement responsable du cheval aux termes des règlements de CÉ ou de l'USEF. La PR est assujéti aux obligations imposées par les dispositions des règlements de CÉ ou de l'USEF portant sur les sanctions, et passible de pénalités pour toute infraction aux règlements applicables de CÉ ou de l'USEF. La PR assume la responsabilité de l'état, de la condition physique et de la régie du cheval, et elle est la seule responsable en dernier ressort de tout acte accompli par elle-même ou par toute autre personne autorisée à avoir accès au cheval aux écuries, ailleurs sur le terrain, ou pendant que le cheval est monté, mené ou entraîné. La PR doit posséder une licence sportive valide, de niveau de compétition ou plus, du cheval. *The Person Responsible for a horse is an adult, who has, or shares, responsibility for the care, training, custody, and performance of the horse*

and who has official responsibility for that horse under EC Rules and is liable under the penalty provisions of the Rules for any violation of the EC Rules. The person responsible must hold a valid EC Sport License in good standing at the same level or higher, as that in which the horse is competing.

3. ASSURANCES / INSURANCES

Tout cavalier ou propriétaire de cheval est le seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides ainsi que par son cheval. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance responsabilité civile avec une couverture suffisante pour les compétitions et de maintenir cette police en vigueur. *All owners and competitors are personally responsible for damages to third persons caused by themselves, their employees, their agents or horses. They are therefore strongly advised to take out third-party insurance providing full coverage for participation in equestrian events and to keep their policy up to date.*

4. NUMÉRO DE CONCURRENT / COMPETITION NUMBER

Il est obligatoire qu'il soit porté bien en vue par le cheval ou par le cavalier/meneur dès que le cheval quitte sa stalle, à compter de l'émission du numéro par le secrétariat jusqu'à la fin de la compétition. Un cheval portant le mauvais numéro pourra être éliminé. *It is compulsory for the horse's assigned competition number to be worn by the horse or athlete/handler when the horse is outside the stall from the time that the number is issued until the end of the competition. Any horse wearing the incorrect number may be eliminated.*

5. PORT DU CASQUE PROTECTEUR / HEADGEAR

Toute personne à cheval ou menant un attelage sur les lieux d'un concours sanctionné par Canada Équestre, doit être coiffée en tout temps d'un casque protecteur approuvé et correctement attaché. *All riders, regardless of age or level of competition, must wear an approved protective headgear, fitted and correctly attached, at all times when mounted at the event location of the competition. Article E 4.0.*

6. CHANGEMENT AU PROGRAMME / PROGRAM CHANGE

Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants, de diviser les épreuves et de modifier TOUTES les autres conditions entourant ces compétitions afin d'assurer qu'elles soient uniformes et équitables pour toutes les divisions. *The Organizing Committee reserves the right to limit entries, divide classes and govern ALL conditions of the show to ensure that they are the same in all divisions.*

ADMINISTRATION & SECRÉTARIAT / ADMINISTRATION & SHOW OFFICE

7. FERMETURE DES INSCRIPTIONS / ENTRY CLOSING DATE

10 juillet 2026

8. ADMINISTRATION

50\$ de frais administratifs sont applicables à chaque inscription retardataire. *Entry forms include a \$50 administrative fee for late entries.*

9. MODALITÉS DE PAIEMENT / METHOD OF PAYMENT

Un virement bancaire ou un chèque couvrant la totalité des frais devra accompagner les formulaires d'inscription. Les chèques postdatés ne seront pas acceptés. Paiement au nom de Karina Carola. Les virements bancaires doivent être fait à ecurieskadello@gmail.com Le mot de passe à utiliser doit être cheval.

10. CHÈQUE SANS PROVISION / NSF PAYMENT

Une pénalité de 50 \$ sera ajoutée pour tout chèque non honoré, pour quelque raison que ce soit, en plus de la plainte pour avoir commis une infraction aux règlements de CE (A801.4). *A \$35 charge will be applied for any returned check, regardless the reason.*

11. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES/ EXPENSES

Le comité organisateur n'assumera aucunement les dépenses des participants, des propriétaires, de leurs employés et de leur agent. Aucune de ces dépenses ne sera remboursée. *The Organizing Committee will not be responsible for any expenses of competitors, horses, owners, their employees or agents and does not offer expenses allowances or reimbursements.*

12. ANNULATION D'INSCRIPTION / CANCELLATION

Toute annulation avant la date de clôture des inscriptions est sujette à des frais de 25\$ par cheval. Aucun remboursement ne sera fait pour annulation après la date de clôture pour les chevaux ou cavaliers inscrits, sans présentation d'un certificat vétérinaire ou médical et sans approbation du comité organisateur. Un remboursement à la suite d'une attestation vétérinaire ou médicale ne s'applique qu'aux classes et non aux frais d'écurie et d'administration. *Any cancellation before the closing date will be subject to a \$25 fee per horse. No refund will be granted after the closing date for a horse entered and not exhibited, without a written notice from a veterinarian or medical doctor, in case of a rider, and without approbation from the organizing committee. Refund will include only entries (not stable fees).*

13. SUBSTITUTIONS

Un cavalier éligible peut remplacer le cavalier prévu dans une épreuve. Ainsi, le cheval ou poney peut être remplacé. Les frais réguliers d'inscription s'appliquent. Un nouveau numéro de compétition sera émis. Voir règlement E 7.11.10. *A horse/pony may compete with a substitute rider providing the rider is eligible to enter the class. Same way, a rider may substitute an eligible horse or pony. Regular entry fees apply. A new competition number will be given. Refer to article E 7.11.10*

14. ARRIVÉE ET DÉPART

Les chevaux ne pourront commencer à arriver avant le vendredi et devront quitter au plus tard le dimanche soir. Ceux qui désirent arriver avant cette date ou allonger le séjour devront AU PRÉALABLE s'entendre avec les organisateurs de la compétition. *Horses will not be accepted on the show grounds before Friday, and must leave by Sunday evening. Those who wish to arrive prior to these dates or to extend their stay must make arrangements with the organizers of the show.*

15. HORAIRE DU SECRÉTARIAT / SHOW OFFICE HOURS

Les jours de compétition, le secrétariat ouvrira une heure avant le début des épreuves et fermera une heure après la dernière épreuve. Le secrétariat sera également ouvert de 12h00 à 17h00 la journée précédant la compétition. *The office will be opened 1 hour before the start of the competition and will be closed 1 hour after the last class. It will also open from 12:00 to 17:00 the day prior the start of the show.*

16. HEURES DE PASSAGE / RIDING TIME

L'horaire officiel sera affiché la veille de la compétition dans le manège intérieur.

REGLES DE COMPÉTITION & D'INSCRIPTION / COMPETITION & ENTRY RULES

17. INSCRIPTION ET RÉSERVATION TARDIVES/ STALL RESERVATION & LATE ENTRIES

Les réservations de stalles et inscriptions tardives seront acceptées à la discrétion du comité organisateur, sous toutes réserves, selon les disponibilités. Un frais de retard de 35\$ sera appliqué après la date de fermeture des inscriptions. *Stall reservations and late entries will be accepted at the discretion of the show management, without prejudice, subject to space availability. A \$35 late fee will apply after entry closing date.*

18. INSCRIPTIONS REFUSÉES / REFUSED ENTRIES

Le CO se réserve le droit de refuser tout cavalier ou toute inscription non conforme aux règlements du concours ou au Code de conduite et d'éthique de CE. *The OC reserves the right to refuse any rider or entry non-compliant with rules and regulations of the horse show or the EC Code of Conducts and Ethics.*

INSCRIPTIONS MULTIPLES / MULTIPLE ENTRIES

CATÉGORIE / CATEGORY

19. Ceux qui souhaitent concourir dans deux catégories devront payer les deux frais d'inscription, mais ne feront qu'une reprise. Le résultat obtenu comptera dans les deux catégories. S'il y a moins de 6 entrées par catégorie, le CO peut, à sa discrétion, ne tenir que la catégorie ouverte ou combiner deux catégories. *Riders who wish to compete in two categories will pay two entry fees, but will ride one test only; the score will count for both categories. If there are fewer than 6 entries per category at any level, the OC may hold the Open category only or combine any two categories.*

19.1 Il est possible de s'inscrire à deux niveaux consécutifs (ex. niveau 1 et niveau 2) auquel cas il faudra acquitter les frais d'inscription pour les deux épreuves. Une équipe cavalier cheval peut compétitionner dans 2 niveaux mais ceux-ci doivent être consécutifs. L'équipe peut présenter un maximum de 4 tests par jour incluant le kür pour les niveaux pas & trot, entraînement et niv I. Pour les niveaux supérieurs ne pourront présenter que 3 tests par jour. A horse/rider combination may compete in any two, but only two consecutive levels and a maximum of four tests per day including the freestyle for Introductory, Training and First levels, and three tests per day including the freestyle for Second; Third and Fourth levels and all FEI tests.

19.2 LISTE DES CLASSES OFFERTES

Vous trouverez la liste complète des classes offertes ainsi que les coûts s'y rattachant dans le formulaire d'inscription

19.3 HORS-CONCOURS

Avec la permission du comité de concours, les chevaux peuvent être inscrits hors concours, voir E.7.11.11. *If the show schedule allows it, according to the organizing committee.*

19.4 PARTICIPATION PARA-DRESSAGE / PARA-DRESSAGE PARTICIPATION

Seuls les détenteurs d'une licence sportive de CE sont autorisés à entraîner des chevaux au nom d'un athlète aux concours hors championnat. (Voir EC M8422) *Only EC sport license holders may school horses on behalf of an athlete at non-championship competition (EC, M5422)*

20 LECTURE DES REPRISES/ CALLING OF TESTS

La lecture à voix haute des figures est permise pour les reprises. Les lecteurs (lectrices) doivent être convenablement vêtus (es), sans camisoles, shorts ou jupes trop courts.

21 FRAIS DE NON-PARTICIPATION / NON-SHOWING FEE

Les chevaux non-participants recevront un numéro de concours qu'ils devront porter en tout temps. Ils sont assujettis à tous les règlements de EC et du concours. Un frais de 46\$ par cheval devra être déboursé. *Non-showing horses are given a show number that they must wear at all times. They are also subject to all EC and showgrounds rules. A \$40 fee per horse will be charged.*

22 FRAIS D'ÉCURIE / STABLING

Un nombre limité de stalles sera offert. Les coûts sont spécifiés sur les feuilles d'inscription et comprennent la surveillance de nuit pour la durée de la compétition. La réservation des stalles et le paiement de leur loyer doivent accompagner le formulaire d'inscription et ces montants ne sont pas remboursables après la date de clôture. Le prix des stalles ne comprend pas la litière. Grain, foin et litière seront offerts au prix courant. Les stalles permanentes seront réservées en priorité aux étalons et aux chevaux difficiles. L'usage des ventilateurs peut être restreint par les organisateurs. Les stalles situées près des prises électriques seront réservées en priorité aux chevaux sensibles à la chaleur, sur recommandation de leur vétérinaire. *The cost is specified on the entry form (night watch included) per stall from Friday to Sunday. Payment must accompany entry forms and is non-refundable after the closing date. Bedding is not included in the price of the stalls. Feed and bedding will be available at market prices. The priority for the permanent stalls goes to stallions and harder to manage horses. Use of additional fans on stalls may be restricted by the organizers. Stalls located near power outlets will be given in priority to heat sensitive horses, upon veterinary recommendation.*

23 CONTRÔLE ANTI-DOPAGE / EQUINE DRUG TESTING

Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage. Un frais de 4\$ par cheval sera facturé. *Any horse entered in any class at a competition may, while on the competition grounds, be selected for equine medication control testing. \$4 is added for drug testing.*

24 DRESSAGE CANADA LEVY

Un frais obligatoire de 12\$ par cheval sera facturé. *\$12 is added per horse for the Dressage Canada levy fund.*

25 ENTRAÎNEMENT AVANT-CONCOURS / OPENING HOURS OF DRESSAGE ARENA

La journée précédant le début du concours : les carrières de concours seront ouvertes pour entraînement entre 9h00 à 18h00. Le numéro de concurrent est requis. Par la suite, aucun cheval autre que le compétiteur n'est admis dans ou

autour des carrières de compétition. Les épreuves devraient débiter à l'heure désignée par l'organisateur. Les heures d'échauffement autorisées seront disponibles sur le site. *The dressage arenas will be opened from 9:00am to 6:00pm on Friday. No horse is allowed in or around the competition arena after that. Classes should begin at the time designated as per each competition. Warm-up hours will be available on site.*

26 AIRES D'ENTRAÎNEMENT JOURNÉE DE COMPÉTITION / TRAINING AREA SHOW DAY

L'entraînement sera permis uniquement dans les aires prévues à cette fin, de 7 heure 30 à 18 heure. Une amende de 50\$ sera imposée à toute personne utilisant les manèges en dehors de l'horaire prévu. Il sera possible de monter en dehors des heures prévues s'il y a entente avec les commissaires.

Training is permitted only in designated areas, from 7:30 AM to 6 PM. A \$50 fine will be charged to any person using the areas outside of this timetable. Riding outside schedule will be permitted if agreed with the stewards.

27 AIRE DE LONGE / LUNGING AREA

Des aires de longes seront désignées sur le terrain. Il est interdit de longer un cheval à l'extérieur des endroits désignés sous peine d'une amende de 50\$. *Lunging areas will be identified on grounds map. It is forbidden to lunge a horse outside of the designated area. Those who contravene this rule will receive a \$50 fine.*

28 MUSIQUE DES KÜRS / FREESTYLE MUSIC

Doit être fournie sur CD (version CD) ou MP3 sur clé USB au secrétariat au plus tard le samedi à 17 :00. Le CD/La clé USB doit être identifié - nom du cavalier, numéro de concurrent et ne contenir qu'une seule piste. Il appartient au compétiteur de récupérer son CD avant la fin du concours. **Le sound check sera à midi le samedi.**

SANTÉ, SÉCURITÉ & CIRCULATION/ HEALTH, SECURITY & TRAFFIC

29 MARÉCHAL-FERRANT / SHOW FARRIER

Un maréchal-ferrant est disponible sur appel. *A farrier is available on call.*

30 VÉTÉRINAIRE / VETERINARIAN

Un vétérinaire est disponible sur appel les jours de compétition. *A veterinarian is available on call every day*

31 CHIENS / DOGS

Tous les chiens doivent être tenus en laisse par une personne et leurs déjections jetées à la poubelle. Une amende de 100 \$ sera imposée aux contrevenants. *All dogs must be on a leash being led by a person, and their droppings disposed of in the garbage. All offenders will incur a \$100 fine.*

32 STATIONNEMENT/ PARKING

Un plan de stationnement pour les automobiles des participants a été prévu et il y a suffisamment de places de stationnement pour tous. Nous comptons donc sur votre compréhension et votre collaboration pour l'utilisation adéquate des aires de stationnement qui vous ont été assignées. Aucun stationnement ne sera toléré autour des écuries. Le remorquage sera aux frais du propriétaire du véhicule. *A parking plan for participants has been established at each location and we ask your cooperation and understanding in respecting the designated parking areas. No parking will be tolerated in the stabling areas.*

33 CAMION À CHEVAUX ET REMORQUES

Des aires spéciales de débarquement et de stationnement ont été prévues pour les camions à chevaux. Vous êtes priés de ne pas laisser vos camions près des écuries, une fois le débarquement effectué. *Special drop-off and parking have been reserved for horses vans. We request that, once you have unloaded, you do not leave your vans and trailers in the stabling areas.*

34 VÉHICULES MOTORISÉS

Incluant voitures de golf, mobylettes, motocyclettes, VTT, etc., ne peuvent être utilisées que par des conducteurs détenant un permis de conduire valide ou En raison des exigences des assureurs, personne ne sera autorisé à conduire de tels véhicules sur les terrains. *Motorized vehicles including golf carts, mopeds, motorcycles, ATVs etc., can only be used by drivers holding a valid driver's license or Due to strict insurance requirements, nobody will be allowed to drive such vehicles on the show grounds.*

35 ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE / NO SMOKING

Pour réduire les risques d'incendie, il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et à moins de 10 mètres de ceux-ci sauf dans les zones autorisées. *To reduce fire hazards, it is not permitted to smoke inside the buildings, including the indoor arenas and a 10-meter non-smoking zone around them except in designated areas.*

36 COMMUNICATION

Ne PAS texter. Si le cavalier porte des écouteurs pour un équipement spécialisé de communication avec son entraîneur, celui-ci ne doit porter qu'une seule oreillette. Aucun équipement de cellulaire ne doit être porté sous la bombe. No texting on horse. Warm up ring - Riders can ride with only one ear bud. No phones supplies must be use under the helmet.

37 PERSONNE RESPONSABLE

La personne responsable ayant signé les documents doit être présent sur le site pendant la durée de la compétition. The person responsible must be on site at all time during competition.

38 VACCIN CONTRE L'INFLUENZA / INFLUENZA VACCIN

Tous les chevaux présents au concours doivent être vaccinés contre l'influenza équine et l'herpès virus (type 1 et type 4). Si cette vaccination est impossible, elle doit être appuyé par une note de votre vétérinaire. All horses in the competition must be vaccinated against influenza and herpes (type 1 and type 4). If this vaccination is not possible, it must be supported by a note from your veterinarian.

*** Vous pouvez vous référer au nouveau règlement de Canada Équestre nommé ci-bas

ARTICLE A519 VACCINATION

Tous les chevaux présents à concours sanctionnés par Canada Équestre doivent avoir été vaccinés contre l'influenza équine et l'herpèsvirus (type 1 et type 4) dans les 6 mois (et 21 jours de période de grâce) précédant l'arrivée au concours. Aucun vaccin ne doit avoir été administré au cheval dans les 7 jours qui précèdent l'arrivée au concours. Si cette règle n'est pas respectée, la direction du concours peut, à sa discrétion, exiger qu'un cheval quitte les lieux du concours.

La fréquence de vaccination devrait correspondre aux recommandations du fabricant du vaccin ou du vétérinaire. Il est recommandé que les vaccins soient administrés par un vétérinaire ou sous sa direction. La direction du concours peut exiger la documentation attestant le respect des exigences en matière de vaccination obligatoire.

Dans le cas d'un cheval qui ne peut recevoir un vaccin obligatoire, une lettre officielle, sur papier à en-tête, du vétérinaire déclarant que le cheval ne peut être vacciné pour des raisons médicales doit accompagner le formulaire d'inscription au concours. La direction du concours peut exiger, à sa discrétion, un registre de de la température du cheval prise avant son arrivée sur le site du concours ou pendant le concours.

ARTICLE 102

Lors de leur inscription à un concours hippique sanctionné par EC, tous les athlètes ont l'obligation d'identifier leur entraîneur ou d'indiquer s'ils sont eux même responsables de leur entraînement (donc sans le suivi d'un entraîneur. Si leur entraîneur provient d'un autre pays, celui-ci doit fournir la preuve de ses licences d'entraîneurs valides dans son pays ainsi qu'une preuve d'assurance.